

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
16 octobre 2023

OBJET DE LA  
DELIBERATION

DOTATION DE  
SOLIDARITE URBAINE 2022

RAPPORT D'UTILISATION

**Séance ordinaire du 16 octobre 2023**

Le seize octobre deux mil vingt-trois à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 10 Octobre 2023 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme MADAU Graziella). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc. De M. CANIPET Jérôme). M. TAVERNIER Michel. Mme POCLET Dominique (Proc. De M. GELLEZ Amédée). Mmes BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. M. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. Mme JORION Geneviève.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARLET Stéphanie. MM. GELLEZ Amédée. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme MADAU Graziella.

Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être présenté au Conseil Municipal.

Pour l'année 2022, le montant de la DSU perçu par la Commune s'est élevé à 227 231 € et a été affecté aux actions de développement social urbain suivantes :

- Activités en faveur des publics jeunes et petite enfance ;
- Diversification des activités des Centres de Loisirs.

**Le Conseil Municipal,**


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la Commune pour un montant de 227 231 € au titre de l'exercice 2022.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

  
Le Maire  
Tony FRANCONVILLE  
le 19/10/2023  
Application agréée E.legalite.com